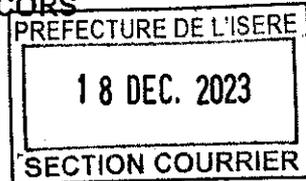


REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE DU 8 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 8 décembre, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à neuf heures, en session ordinaire, dans la salle du Grand Veymont, 1965 route du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Eric MENA, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Membres en exercice : 7

Présents : Gilles APELOIG, Dominique GRESLOU, Didier RICHE, Franck GRABIAS, Bertrand LECUYER, Alexandre LEFEVRE, Eric MENA

Représenté :

Nombre de votants :

Secrétaire de séance : Bertrand LECUYER

Autres personnes présentes :

-Représentant de la commune de Gresse en Vercors avec voix consultative : BELLOT Jean Marc (Maire).

-Représentant consultatif technique du Domaine skiable : HIRSCHLER Sandrine, Directrice du Domaine skiable de Gresse en Vercors.

**VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

\*\*\*\*\*

**2023-29 Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% à ouvrir en 2024 pour le budget de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.**

Le président rappelle au Conseil d'administration que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ».

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2024, et afin de ne pas risquer des ruptures de paiements, il apparaît nécessaire d'utiliser la disposition de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant le besoin pour la régie du domaine skiable de continuer à payer les prestataires notamment sur les investissements,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** les ouvertures de crédits au budget 2024 à hauteur de 25% pour le budget n° 68000 de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV) :

		Budget 2023	Crédits à ouvrir en 2024 (25%)
Budget de la RDSGV	Compte 2138	114 871,12 €	28 717,78€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Fait à GRESSE EN VERCORS, le 8/12/23

Le Président

Eric MENA



Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le XX/XX/XXXX et de sa publication/notification le XX/XX/XXXX.